

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Horgues
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

**ARRETE n° ARR2024-037
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE HORGUES RELATIVE AUX
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA
SERVITUDE AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151- 43, L152-7, L153-60 et R153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Horgues,

Vu les pièces relatives aux servitudes d'utilité publique annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Horgues,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Horgues relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes 5.2.a. liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes, et 5.2.b plan des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Horgues sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie de Horgues aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie de Horgues durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024


Gérard TREMEGE

★ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES ★

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Horgues
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Horgues

Liste des servitudes d'utilité publique recensées – en jaune → SUP sur arcopole et pas sur GPU

<i>Type</i>	<i>Libellé</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Date</i>	<i>Gestionnaire</i>
A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation EP/EU				Syndicat AEP/Assainissement
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscription partielle	Château de Horgues	Arrêté préfectoral	06/12/1977	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AS1	Servitudes relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	PPE065000259 Périmètre de protection éloigné	Captage de Laloubère			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
PM1	Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels	PPR	Horgues	Arrêté préfectoral	21/12/2020	Préfecture des Hautes-Pyrénées
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

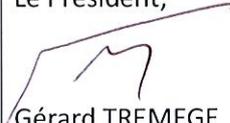
Avril 2024

**Commune de Horgues
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

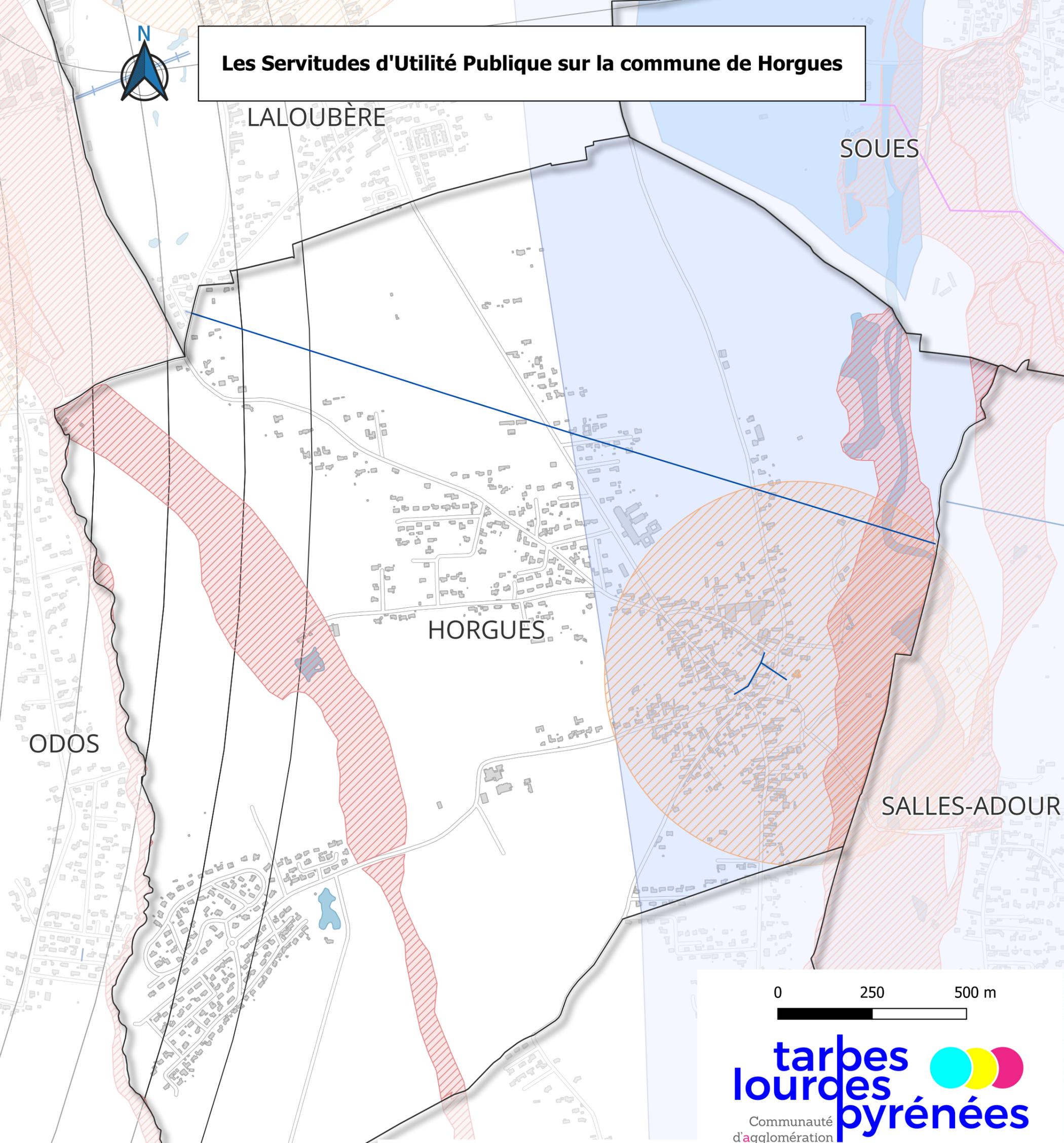
3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune de Horgues



Les types de servitudes d'utilité publique

- A5 - SUP relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (assiette)
- AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur)
- AS1 - SUP relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)
- AS1 - SUP relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette)
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- PM1 - SUP résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)

Les éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

- Route
- Surface hydrographique
- Bâti
- Commune de la CATLP

Sources : Géoportail de l'Urbanisme, 2024
 IGN, BP TOPO (2023)
 Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
 Date : Mars 2024